

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de FONTENAY-EN-PARISIS
95190

Séance du 13 janvier 2011

DEPARTEMENT

Val d'Oise

Date : 17/01/2011

Numéro : 2011/089

L'an deux mille onze

et le treize janvier

à vingt et une heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Michèle GRENEAU, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	11

Présents :

Michèle GRENEAU (pv. JL. GLORIAND), Guy LUBACZEWSKI, Joséphine RIVET, Nadine VAN WYMEERSH, France PAILLARD, Michel MAGNE (pv. R. MONTAGNE), Philippe SUSINI, Jessy CHATELAIS (pv. D. PAYAN), Alain MARTIN, Steve DUCHESNE, Anne GENTY

Date de la convocation
07/01/2011

Absents :

Réjeanne RENAULT, Arlette FOURNIER, Pascal BRASSART, Rolaire MONTAGNE, Jacques SEYNHAEVE, Dominique PAYAN, Jean-Louis GLORIAND, Nathalie LAFON.

Date d'affichage
07/01/2011

A été nommé secrétaire :

Nadine VAN WYMEERSH

Objet de la Délibération

LE GRAND PARIS / AVIS DE LA COMMUNE DE FONTENAY EN PARISIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

EXPOSE : Michèle GRENEAU

le

L'article 3 de la loi du 3 Juin 2010 stipule qu' à compter de la publication du dossier [du réseau de transport du Grand Public], la région et le syndicat des transports d'Ile-de-France, les départements d'Ile-de-France, les communes et établissement publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, l'Association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte « Paris-Métropole » ainsi que l'atelier international du Grand Paris disposent d'un délai de quatre mois pour faire connaître leur avis à la Commission nationale du débat public. A l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable ».

et publication,

du

ou notification

du

Il est donc demandé à la commune de Fontenay-en-Parisis de donner un avis sur le projet de réseau de transport du Grand Paris.

Le Conseil MUNICIPAL rappelle que le projet de métro automatique est une chance pour le pôle de Roissy car il sera un accélérateur de croissance au service des populations et des territoires.

Mais pour que ce projet soit complet et que le maillage soit efficient, la levée de l'option concernant la création de la gare du Triangle de Gonesse est fondamentale. Cette infrastructure sera à la fois le lien entre les zones d'habitat de la Plaine de France et les emplois du pôle de Roissy et du Triangle de Gonesse mais également un point d'ancrage pour un grand nombre de réseaux de transport convergeant vers Roissy.

Par conséquent, le Conseil Municipal

- Donne un avis favorable au projet de réseau de transport du Grand Paris ;

- Demande la création de la gare du Triangle de Gonesse dont l'utilité pour le territoire et le tissu économique de Roissy est évidente ;

- Réaffirme que l'investissement dans des solutions de transport à court terme est néanmoins fondamental pour rétablir une situation parfois critique dans les transports franciliens.

DELIBERATION

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DONNE un avis favorable au projet de réseau de transport du Grand Paris ;

DEMANDE la création de la gare du Triangle de Gonesse dont l'utilité pour le territoire et le tissu économique de Roissy est évidente ;

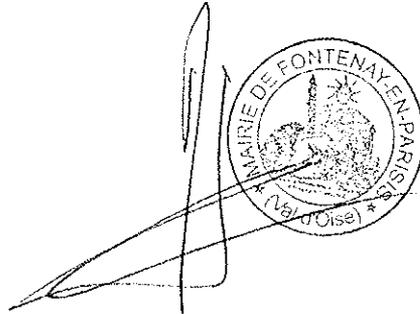
REAFFIRME que l'investissement dans des solutions de transport à court terme est néanmoins fondamental pour rétablir une situation parfois critique dans les transports franciliens.

CHARGE le Président de la Communauté de Communes de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

Fontenay-en-Parisis, le 17 janvier 2011. Le Maire, Michèle GRENEAU.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. GRENEAU'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FONTENAY-EN-PARISIS' around the top edge and 'Val d'Oise' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower.